

Lettre ouverte aux élus du Rayol-Canadel Ayant voté la délibération n° 5 lors du Conseil municipal du 24 octobre 2011 : Transfert de la gestion du Domaine du Rayol à un Etablissement Public (E.P.A.) sous tutelle municipale.

Mesdames, messieurs, le saviez-vous, depuis quatre mois, par la voix ou la plume du Maire de notre commune, vous harcelez le Domaine du Rayol, ses gestionnaires, le Conservatoire du Littoral.

Sans jamais tenir compte des résultats de la gestion, qui vous sont pourtant communiqués, **sans jamais vous féliciter de la notoriété du site** renforcée par une émission télévisée à grande diffusion, confortée par le tournage d'un film sur Renoir **et des retombées positives sur notre village, vous vous acharnez à démolir "l'association du Domaine du Rayol" et à dénigrer la tenue du site** en vous appuyant sur des faits de gestion que vous avez gonflés ou déformés outrageusement afin de les rendre scandaleux (les différents courriers en provenance de la mairie cet été en témoignent). La recette est simple et efficace : un savant mélange de médisances et de calomnies, assaisonné d'indignations vertueuses et de déclarations de bonnes intentions le tout diffusé dans la Commune, auprès des services de l'Etat et du Département. Le tour est joué.

Un harcèlement est toujours pénible à supporter. Ces attaques surnoises et pernicieuses étaient d'autant plus incompréhensibles que leur auteur avait été Présidente (démissionnaire en 2007) de l'Association et toujours membre de droit de son Conseil d'administration. Le temps passé cet été pour tenter de ramener les faits à leur juste valeur a été important et usant. L'énergie des gestionnaires, pourtant très sollicitée est cependant restée intacte.

Mesdames et Messieurs, votre harcèlement estival a pris tout son sens le lundi 24 octobre 2011. Vous avez voté dans l'intention de "virer" l'association gestionnaire et de prendre sa place. Les motifs invoqués sont dérisoires : la coupe d'arbousiers ...Des feuilles sur les cailloux des allées ...L'atelier de Renoir ...Des mauvaises herbes...

Pourquoi cette vocation brusque et exacerbée de **défenseurs** d'un site (pas menacé) et d'un EBC(!) parmi tant d'autres, **de garants** des missions de service public, de **promoteurs de développement durable** ciblée sur le Domaine du Rayol alors que cette vocation ne s'est pas encore vraiment révélée au travers de votre action communale. ?

La vraie raison de votre vote est ailleurs : Règlements de comptes ? Récupération d'un "beau joujou" qui marche trop bien ? Allégeance inconditionnelle au Maire ?

Peu important vos raisons et les modalités de votre réflexion, **ce qui compte c'est que vous avez pris une décision inique qui va à l'encontre des intérêts de notre commune.**

Le Domaine qui se développe dans le respect de la mission que le Conservatoire a confiée à l'Association gestionnaire rapporte de l'argent à la Commune et ne lui coûte pas un euro. Si votre motion devenait opérationnelle, un EPA doublé de délégations de services publics aurait de toute façon besoin de subventions municipales et subissant en tant qu'administrée vos difficultés de gestion, je pense vraiment que le site aurait du souci à se faire. Heureusement, vous n'avez pas encore tous les pouvoirs de décision.

Cerise sur le gâteau, vous" virez "du même coup les "Amis du Rayol" à qui vous devez en partie votre place d'élus.

Il faudra s'en souvenir

AM MANSIAUX

Trésorière de l'association du Domaine du Rayol